



Bobigny, le 3 janvier 2020

LE PRÉFET COMMUNIQUE

Suspension d'agrément d'écoles de conduite suite à la découverte d'une fraude au permis de conduire

Suite à la découverte de la validation frauduleuse d'examens théoriques et pratiques du permis de conduire entre le 1^{er} mars 2014 et le 4 novembre 2019 à Bobigny et à Pantin, le préfet de la Seine-Saint-Denis a décidé de suspendre pour une durée de six mois les agréments délivrés aux écoles de conduite suivantes :

- CER BALBYNIEN (SAS SCHOOL CONDUITE), situé au 44 avenue Jean Jaurès à BOBIGNY ;
- CER CAMPUS (SAS SCHOOL CONDUITE), situé 6 rue Martin Luther King à PANTIN.

Les décisions de suspension s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Contact Presse

Préfecture de Seine-Saint-Denis
Bureau de la Communication Interministérielle
pref-presse@seine-saint-denis.gouv.fr / 01 41 60 60 35

 @Préfet93